



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>23799</b>	De <b>Mme Aude Luquet</b> ( Mouvement Démocrate et apparentés - Seine-et-Marne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Travail		<b>Ministère attributaire</b> > Travail, plein emploi et insertion
<b>Rubrique</b> >travail	<b>Tête d'analyse</b> >Santé et qualité de vie au travail	<b>Analyse</b> > Santé et qualité de vie au travail.
Question publiée au JO le : <b>15/10/2019</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Aude Luquet alerte Mme la ministre du travail sur la santé et qualité de vie au travail. Une récente étude révèle que le rythme de travail s'est accéléré pour un salarié du privé sur deux. Les conséquences sont multiples. Il est constaté un accroissement de la fatigue physique et nerveuse pouvant aller jusqu'à l'apparition de pathologies qu'il convient de relier directement à des conditions éprouvantes de travail. Une fraction croissante de salariés avoue, aujourd'hui, poursuivre leurs activités une fois chez eux, le soir ou le week-end, après leur journée de travail alors même que le droit garantit un droit à la déconnexion. Aussi, elle lui demande de quels indicateurs bénéficie le ministère pour assurer un suivi de la qualité de vie des salariés au travail et quelles réponses il entend apporter face à cette dégradation des conditions de travail.